



Communiqué de la CFDT - 19 mai 2008

Le secrétaire d'Etat aux transports annonce aux organisations syndicales une réforme du permis de conduire

Après l'annonce sans concertation, du premier conseil de la modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, du recours à un opérateur spécifique, l'indication par le secrétaire d'Etat aux transports, le 19 mai 2008, de sa volonté de conduire une large concertation sur les évolutions susceptibles d'améliorer et de moderniser les examens des permis de conduire et de renforcer la qualité de la formation peut être considérée comme une bonne chose.

Mais d'ores et déjà, les premières pistes d'orientation interrogent et inquiètent sur la nature des projets :

Celle de confier par une délégation de service public, les examens du groupe lourd à un opérateur privé, constitue en clair une externalisation de la mission.

Celle de créer par une agence de service public dont les statuts, et le fonctionnement sont inconnus porte en germe une remise en cause du statut des personnels en charge de ces opérations d'examen

En outre, de telles orientations ne seront pas sans incidence sur les coûts des examens et de leur prise en charge par l'usager.

Enfin, la proposition de confier aux services de l'éducation nationale (les collèges) le soin de former les élèves et de délivrer l'examen théorique général (en clair le code de la route) n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les services de l'Education nationale. Dans cette période de mobilisation des enseignants contre les suppressions de postes de nouvelles missions avec moins de moyens ne semblent pas acceptables. Par ailleurs la prise en charge de l'attestation de sécurité routière par ces mêmes services a montré quelques difficultés au regard des objectifs initiaux.

La remise promise du rapport de l'audit du préfet MATTHIEU et de l'ingénieur général LEBRUN sur ces procédures nous permettra d'analyser et de commenter plus au fond la base de réflexions du gouvernement. Si la CFDT n'est pas opposée, a priori, aux réflexions et aux évolutions possibles des politiques publiques comme des statuts, il est indéniable que la réalisation de réformes d'une telle ampleur doit impliquer les agents, l'encadrement, les organisations syndicales. Elles ne peuvent se concrétiser contre et sans l'ensemble de ses acteurs.

La CFDT sera vigilante et exigeante sur la qualité de la concertation et de la capacité d'écoute de ses interlocuteurs avec la ferme volonté de préserver les missions actuelles et les garanties statutaires des personnels. Elle ne manquera pas d'informer, de débattre avec les personnels concernés et les autres partenaires syndicaux, des évolutions proposées .

Vos contacts :

Annick Gicquère Permanence nationale 01 40 81 24 00

André Chaudron DDE 38 portable 06 16 52 62 49
mèl : andre.chaudron@equipement.gouv.fr

Magali Gadoud – DDE 49 – 06 22 76 98 90